

Lignes directrices pour les centres d'accueil bas seuil

—

3^{ème} version révisée, 2022

—

Mentions légales

Éditeur

Infodrog
Centrale nationale de coordination des addictions
CH-3007 Berne
+41 (0)31 376 04 01
office@infodrog.ch
www.infodrog.ch

Traduction

Célia Bovard

Lignes directrices réalisées par Infodrog, en collaboration avec le groupe d'expert-e-s Centres d'accueil bas seuil du Fachverband Sucht

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Définition du travail à bas seuil dans les centres d'accueil.....	3
2.1	Mission.....	4
2.2	Principes.....	4
2.3	Groupes cibles.....	4
2.4	Offres de base.....	4
2.5	Autres offres.....	5
3	Concepts d'assurance qualité/gestion de la qualité.....	5
3.1	Concept d'exploitation.....	5
3.2	Concept d'hygiène.....	6
3.3	Concept de sécurité.....	6
3.4	Concept d'aménagement.....	6
3.4.1	Salles de séjour.....	6
3.4.2	Locaux de consommation.....	7
3.4.3	Local médical.....	7
3.4.4	Salle pour le personnel.....	7
3.4.5	Esplanade / zone d'entrée.....	7
3.5	Règles.....	7
4	Personnel.....	7

1 Introduction

Les premiers centres d'accueil bas seuil destinés aux personnes dépendantes ont été mis sur pied à la fin des années 1980 dans de grandes villes de Suisse alémanique, parallèlement aux programmes de substitution et aux traitements avec prescription médicale d'héroïne dans ces zones urbaines. Après la fermeture des scènes ouvertes de la drogue au milieu des années 1990, des structures similaires ont également vu le jour dans les zones rurales. A la fin des années 1990, les habitudes de consommation de la clientèle ont évolué : en effet, à côté de la consommation par voie intraveineuse, la consommation par inhalation a pris de plus en plus d'importance. En Suisse, il existe des centres d'accueil bas seuil avec et sans local de consommation.

Les « Standards pour les centres d'accueil et de consultation » ont été élaborés en 1999 par le groupe d'expert·e·s Verband Sucht und Drogenfachleute Deutschweiz (VSD)¹ en collaboration avec des représentant·e·s de la section drogues de l'OFSP et du Bureau suisse pour la réduction des risques liés aux drogues (BRR)². En 2008, un groupe de travail issu du groupe d'expert·e·s Centres d'accueil bas seuil du Fachverband Sucht et d'Infodrog s'est formé afin de réviser les Standards de 1999 et d'y intégrer notamment les exigences relatives aux locaux d'inhalation. Les Standards ont été révisés une nouvelle fois en 2022 ; les recommandations, faisant office de guide pratique, ont été rebaptisées « Lignes directrices pour les centres d'accueil bas seuil ».

2 Définition du travail à bas seuil dans les centres d'accueil

La politique suisse en matière de drogues est fondée sur quatre piliers : prévention, thérapie, réduction des risques et répression. Par ailleurs, le champ d'action 3 de la Stratégie nationale Addictions³ a pour objectif « Offres d'aides à bas seuil et réduction des conséquences négatives liées aux addictions ». Les objectifs stratégiques de ce champ d'action consistent notamment à garantir et promouvoir un accès à bas seuil aux offres de soutien ainsi qu'à réduire le nombre de décès prématurés, d'accidents, d'actes de violence ainsi que celui des overdoses et des intoxications. Les offres d'aide visent à accompagner les personnes concernées dans les phases aiguës de leur dépendance et à favoriser la stabilité physique et psychique de la clientèle.

Les centres d'accueil bas seuil remplissent ainsi leur mission dans le domaine de la réduction des risques, en contribuant à limiter les risques pour les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas (pour l'instant) renoncer à leur consommation de drogues. Les professionnel·le·s des centres d'accueil adoptent à l'égard de la clientèle une attitude orientée vers les ressources, l'acceptation et le développement. C'est sur ce principe qu'est fondé le travail des centres d'accueil.

¹ Aujourd'hui Fachverband Sucht

² Aujourd'hui Infodrog

³ <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/nationale-strategie-sucht/stategie-sucht.pdf.download.pdf/Strat%C3%A9gie%20nationale%20Addictions.pdf>

2.1 Mission

Les professionnel·e·s des centres d'accueil apportent une aide à bas seuil, c'est-à-dire sans formalités bureaucratiques, aux personnes dépendantes se trouvant généralement dans des situations psychosociales difficiles, dans le but de stabiliser ou d'améliorer leur santé physique et psychique. En plus de permettre une consommation dans des conditions hygiéniques, en remettant du matériel stérile d'injection et d'inhalation, et en adoptant d'autres mesures de prévention des maladies infectieuses comme la remise de préservatifs, les centres d'accueil proposent également une prise en charge psychosociale, des soins médicaux de base ainsi que des repas et assurent des interventions d'urgence. Les offres peuvent être adaptées selon les besoins des différentes régions. Dans ce contexte, le réseau institutionnel permet une collaboration et un échange de bonnes pratiques avec d'autres institutions impliquées.

2.2 Principes

Les centres d'accueil bas seuil se basent sur les principes suivants :

- L'accès à bas seuil⁴ de l'institution doit être garanti.
- Le groupe cible reçoit de l'aide en toute circonstance.
- La clientèle des centres d'accueil n'est pas tenue à l'abstinence.
- L'anonymat de la clientèle des centres d'accueil est garanti vis-à-vis des tiers⁵.

Les centres d'accueil réalisent également un travail de relations publiques et collaborent avec la police et les autres institutions impliquées.

2.3 Groupes cibles

Les personnes dépendantes⁶ de plus de 18 ans⁷ se trouvant dans une situation psychosociale difficile constituent le groupe cible des centres d'accueil bas seuil.

2.4 Offres de base

- Remise et échange de matériel d'injection. Pendant les heures d'ouverture, le centre d'accueil est responsable de la remise de matériel d'injection stérile (seringues, aiguilles et accessoires) auprès de la clientèle et s'engage à ce que ce matériel soit disponible 24 heures sur 24 dans des automates à seringues ou des pharmacies.
- Remise ou vente de matériel hygiénique d'aide à la consommation (ascorbine, tampons d'alcool et tampons secs, feuilles d'aluminium, embouts buccaux, bicarbonate, pailles, filtres, NaCl (ampoules d'eau), cuillères).
- Remise ou vente d'ustensiles pour la consommation par inhalation (fumée/sniff) : Pailles, feuilles d'aluminium, pipes et autres.

⁴ Arnold, H., & Höllmüller, H. (Eds.) (2017): Niederschwelligkeit in der Sozialen Arbeit.

⁵ Exceptions : Mise en danger de soi-même ou d'autrui

⁶ En Suisse, les réglementations d'admission peuvent varier en fonction des centres d'accueil. Selon le canton et la ville, seules les personnes résidant dans la ville (p. ex. Zurich) ou le canton en question (p. ex. Bienne) sont admises. A Genève, il n'y a aucun critère d'admission.

⁷ Des exceptions liées à la situation sont possibles.

- Remise de matériel de prévention des maladies sexuellement transmissibles (préservatifs, lubrifiants, etc.) et transmission d'informations sur les pratiques de safer use, le VIH, les hépatites et d'autres risques d'infection.
- Élimination dans les règles de l'art du matériel d'injection usagé.
- Dans les centres d'accueil avec locaux d'injection et d'inhalation, la clientèle peut consommer des substances qu'elle s'est procurée elle-même dans des conditions hygiéniques et sous surveillance professionnelle.
- Le personnel des centres d'accueil offre des soins médicaux de base (soins des plaies, pansements, soins des veines) et prodigue les soins de premiers secours dans les situations d'urgence. Selon les possibilités, l'offre médicale est complétée par des consultations médicales régulières.
- La clientèle des centres d'accueil reçoit des informations concernant une aide supplémentaire et une consultation psychosociale et est mise en contact avec des services spécialisés et des autorités.
- Il est possible de se rendre au centre d'accueil ou d'y rester en retrait sans obligation de consommer.

2.5 Autres offres

Les offres varient en fonction du mandat, de la région et de l'institution. Ci-dessous sont énumérés quelques exemples d'offres supplémentaires que peuvent proposer les centres d'accueil :

- Possibilité de se doucher
- Machines à laver et sèche-linge
- Bourse aux vêtements
- Remise ou vente de repas et de boissons
- Structure journalière (p. ex. activités manuelles et/ou créatives)

3 Concepts d'assurance qualité/de gestion de la qualité

Les centres d'accueil bas seuil disposent d'un système d'assurance de la qualité basé sur les directives de QuaTheDA⁸. Les bases conceptuelles ci-dessous peuvent également être utilisées pour l'assurance qualité.

3.1 Concept d'exploitation

Le **concept d'exploitation**

- donne des informations sur l'offre et les prestations de l'institution ;

⁸ Office fédéral de la Santé publique : Référentiel QuaTheDA. La norme qualité pour le domaine des dépendances, de la prévention et de la promotion de la santé. Révision 2020. Chapitre VII : Centres d'accueil bas seuil.

https://www.quathedda.ch/files/content/quathedda/fr/BAG_NCD_referenzsystem_FR_Spalten.pdf

- définit les tâches, les droits et les obligations tant du personnel que de la clientèle ;
- régleme la protection des données de la clientèle ;
- régleme les processus opérationnels dans les locaux de consommation et la prise en charge médicale ;
- se base sur les lignes directrices pour les centres d'accueil bas seuil ;
- se réfère, pour les locaux d'injection, à l'expertise du Prof. Dr. iur. Schultz de juin 1989⁹ ;
- contient un règlement intérieur.

3.2 Concept d'hygiène

Le **concept d'hygiène** renseigne sur les mesures nécessaires en la matière et règle les procédures afin de prévenir la transmission du VIH et des hépatites.

3.3 Concept de sécurité

Le **concept de sécurité** renseigne sur les mesures nécessaires et règle la procédure en cas d'urgence (prophylaxie post-exposition, incendie, violence envers le personnel ou d'autres client·e·s, port d'armes, etc.)

3.4 Concept d'aménagement

Le concept d'aménagement définit notamment les exigences relatives à l'emplacement et à l'utilisation des installations. Il inclut également des considérations relatives à l'environnement, au terrain et à la structure du bâtiment.

Le concept d'aménagement renseigne sur :

- l'environnement, l'emplacement et l'accès au centre d'accueil ;
- la taille minimale des pièces / y compris l'esplanade ou la cour intérieure ;
- les restrictions d'accès ;
- la capacité maximale de client·e·s par rapport au nombre de collaborateur·rice·s ;
- les caractéristiques d'aménagement minimales et optimales ;
- la disposition/répartition des pièces ;
- les caractéristiques telles que la qualité de l'air (locaux d'inhalation !), le climat, les conditions d'éclairage, la hauteur des pièces, les raccordements techniques et les issues de secours.

De plus, pour certaines pièces, il est recommandé de respecter, dans la mesure du possible, les points suivants :

3.4.1 Salle de séjour

- La salle de séjour offre à la clientèle un espace où elle peut se mettre en retrait, entretenir des contacts sociaux et mener des entretiens avec le personnel.

⁹ Dr. iur. Hans Schultz (1989): Gutachten zur rechtlichen Zulässigkeit von „Fixerräumen“.

3.4.2 Local de consommation

- les conditions générales citées dans l'«expertise Schultz» (voir note de bas de page 7) sont respectées ;
- est surveillé par un·e/des professionnel·e·s ;
- dispose d'une salle d'attente ou d'un endroit dans la salle de séjour, sur l'esplanade ou dans la zone d'entrée ;
- est équipé d'eau courante et séparé des autres pièces ;
- garantit les conditions d'hygiène ;
- les locaux d'inhalation disposent d'une bonne ventilation.

3.4.3 Local médical

Les soins médicaux doivent être prodigués dans une pièce séparée des autres. L'infrastructure nécessaire (eau courante, possibilité de se coucher, stock de matériel) doit être garantie.

3.4.4 Salle pour le personnel

Les centres d'accueil disposent d'au moins un bureau/une pièce pour le personnel, d'un vestiaire, etc.

3.4.5 Esplanade/zone d'entrée

Le personnel/l'institution est responsable du calme et de l'ordre dans les abords immédiats de la structure.

3.5 Règles

- Chaque centre d'accueil dispose d'un règlement intérieur visant à garantir le calme et l'ordre dans la structure.
- La clientèle est informée du règlement intérieur et celui-ci est affiché de manière bien visible.
- Aucune forme de violence ou de harcèlement envers le personnel ou les autres usager·ère·s du centre d'accueil n'est tolérée.
- Le port d'armes n'est pas toléré.
- La consommation de substances n'est autorisée que dans les locaux d'injection et d'inhalation.
- Toute infraction au règlement entraîne des conséquences.

4 Personnel

L'équipe des centres d'accueil bas seuil est interdisciplinaire et constituée de représentant·e·s des deux sexes. Un personnel qualifié dans le domaine à la fois du social et des soins garantit une prise en charge compétente. Tous les collaborateur·rice·s du centre d'accueil disposent d'un niveau élevé de compétence sociale et professionnelle. Les tâches sont définies dans le cahier des charges et la rémunération a lieu selon les niveaux de salaires valables dans les régions respectives.

Afin d'élargir les compétences professionnelles, il est recommandé aux institutions de procéder comme suit :

- supervisions et réunions d'équipe ;
- formation aux gestes de survie et autres urgences médicales ;

- cours de désescalade des conflits ;
- formation continue interne axée sur la pratique ;
- les membres de l'équipe ont droit à une formation continue dans le cadre du budget disponible ou conformément à la convention collective de travail.

Le personnel agit selon les directives éthiques de leurs associations professionnelles respectives.

Littérature

Arnold, H., & Höllmüller, H. (Eds.) : Niederschwelligkeit in der Sozialen Arbeit. Beltz Juventa. Weinheim Basel, 2017.

<https://www.beltz.de/fileadmin/beltz/leseproben/978-3-7799-3292-5.pdf>

Office fédéral de la santé publique (OFSP) : Stratégie nationale Addictions 2017-2024. Berne, 2015.

<https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/nationale-strategie-sucht/stategie-sucht.pdf.download.pdf/Strat%C3%A9gie%20nationale%20Addictions.pdf>

Dr. iur. Hans Schultz, Professeur ém. de l'Université de Berne : Avis de droit concernant les « stations pour toxicomanes ». Office fédéral de la santé publique, Berne, 1989.

https://www.infodrog.ch/files/content/refbases/schultz_avis-de-droit_stations-pour-toxicomanes_ofsp_1989.pdf

Spreyermann C., Willen C. : Projet pilote Cactus Evaluation des centres d'accueil et d'assistance de l'association Drop-in de Bienne Christine Spreyermann Claudia Willen Bilan, résultats et recommandations après une première année d'exercice du projet Cactus comportant un local d'injection et un local d'inhalation et le service de restauration Yucca Etude effectuée sur mandat de Drop-in, Bienne, et du Bureau pour la réduction des risques, Fribourg. Berne, 2002.

[Rapport d'évaluation - Projet pilote Cactus Evaluation des centres d'accueil et d'assistance de l'association Drop-in de Bienne - Novembre 2002 \(infodrog.ch\)](#)

Spreyermann C., Willen C.: Kontakt- und Anlaufstelle Bern. Analyse der Tätigkeiten und Angebotsbereiche. Im Auftrag der Fachstelle für Schadenminderung, Fribourg und der Anlaufstelle Hodlerstrasse, Bern Contact Netz. Bern, 2003.

https://www.infodrog.ch/files/content/tl_files/templates/InfoDrog/old/pix/txt/brr/EvalKuABern.pdf

Spreyermann C., Willen C.: Öffnung der Kontakt- und Anlaufstellen für risikoärmere Konsumformen. Evaluation der Inhalationsräume der Kontakt- und Anlaufstellen Selnau und Seilergraben der Ambulanten Drogenhilfe Zürich. Im Auftrag der Ambulanten Drogenhilfe Zürich und der Fachstelle für Schadenminderung, Fribourg. Berne 2003.

https://www.infodrog.ch/files/content/tl_files/templates/InfoDrog/old/txt/brr/EvalInhalZH.pdf

Zobel F, Dubois-Arber F. : Brève expertise sur le rôle et l'utilité des structures avec local de consommation (SLC) dans la réduction des problèmes liés à la drogue Expertise réalisée à la demande de l'Office fédéral de la santé publique. Lausanne. Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2004.

https://www.infodrog.ch/files/content/schadensminderung_fr/iumsp_expertise_slc_2004_f.pdf